

DAJI/2020/Décision/Prix/04

Décision portant validation de l'attribution de prix de thèse de la Faculté de Droit et de Science Politique

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2020/01/14-01 du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020, donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu le courrier du Doyen de la Faculté de Droit et Science Politique en date du 07 février 2020,

DÉCIDE

Article 1:

Est approuvé l'attribution de douze prix de thèse d'un montant de 300 € chacun, aux lauréats de la faculté de Droit et Science Politique, conformément au tableau annexé à la présente décision.

Le montant total de ces prix de 3600 €, est prélevé sur le centre financier 9110 ADDN.

Article 2:

Est approuvé l'attribution d'un prix de thèse d'un montant de 200 €, au lauréat du prix « Christian SCAPEL » de la faculté de Droit et Science Politique (Pôle transport), conformément au tableau annexé à la présente décision.

Le montant de ce prix, d'une valeur de 200 €, est prélevé sur le centre financier 9110 DF 32.

Article 3:

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 13 février 2020

Eric BERTONPrésident d'Aix-Marseille Université

Harseille AMU.